EUROMEDEX

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.1 Date de révision 15 juillet 2021
Date d'impression 15 juillet 2021

Désoxyribonuclease I

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit **Désoxyribonuclease I**

Code Produit 1307

Société
EUROMEDEX
24, rue des Tuileries BP 684
Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25
e.mail : research@euromedex.com Internet : www.euromedex.com

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange
Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1) - H334
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Contenu d'étiquette
Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme :

Mention d'avertissement : Danger
Mention de danger
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Conseils de prudence aucun(e)
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/vapeurs/ aérosols.
Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom : Désoxyribonuclease I
Synonymes : DNase I

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
9003-98-9	232-667-0		Resp. Sens. 1; H334	100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de contact avec la peau
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Danger

Désoxyribonuclease I

En cas de contact avec les yeux
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
En cas d'ingestion
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles
Éviter la formation de poussière.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme
Conditions de stockage sures
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer dans un endroit frais.
Température de stockage recommandée : -20 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire
Utiliser des masques de protection type N95 (US) ou de type P1 (EN 143) pour se protéger des niveaux de poussières.
Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
Protection des mains
Manipuler avec des gants.
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Protection des yeux
Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).
Protection de la peau et du corps
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

Danger

les spécificités du poste de travail. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : Solide, Poudre lyophilisée
Couleur : Blanc, Beige

Données de sécurité

pH : donnée non disponible
Point de fusion : donnée non disponible
Point d'ébullition : donnée non disponible
Point d'éclair : donnée non disponible
Température d'inflammation : donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Hydro solubilité : soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Donnée non disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas d'irritation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'irritation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Danger

Désoxyribonuclease I

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Donnée non disponible
Danger par aspiration
Donnée non disponible
Signes et Symptômes d'une Exposition
A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
Information supplémentaire
RTECS: RF0750000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité
Toxicité pour les poissons : NOEC - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-enciel) - 100 mg/l - 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 32,9 mg/l - 48 h
NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) – 10 mg/l - 48 h
Toxicité pour les algues : CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - > 200 mg/l - 72 h
NOEC - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - > 200 mg/l - 72 h
Persistance et dégradabilité
Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible
Mobilité dans le sol
Donnée non disponible
Évaluation PBT et vPvB
Donnée non disponible
Autres effets néfastes
Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés
Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU Non enregistré
Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID: Marchandise non dangereuse
IMDG: Not dangerous goods
IATA: Not dangerous goods
Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID: - IMDG: - IATA: -
Groupe d'emballage
ADR/RID: - IMDG: - IATA: -
Dangers pour l'environnement

Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.1 Date de révision 15 juillet 2021
Date d'impression 15 juillet 2021

Désoxyribonuclease I

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008

Evaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

16. AUTRES DONNÉES

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.
Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.